

Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 5 juin

L'an deux mille vingt-six le vendredi cinq juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Lurais, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TESSIER, Maire.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Procurations : 0

Date de la convocation : 29 mai 2026

Présents : M. Alain TESSIER, M. Xavier JACQUET, Mme Anne-Lise LEVRAULT, M. Claude SERVAIS, M. Jacques BOIREAU, M. Pierre DUMONT, Mme Hermine DECOURS, Mme Isabelle DENIS, Mme Angélique ROYER et Mme Marie HERVAULT.

Excusé : M. André TRINQUART

Vu le quorum atteint.

M. Xavier JACQUET a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Elections des délégués et des suppléants en vue du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 N°2026-31

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Délégué titulaire :

- M. Alain TESSIER

Délégués suppléants :

- M. Pierre DUMONT

- M. Xavier JACQUET

- M. Anne-Lise LEVRAULT

Le Conseil Municipal :

- Constate les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

- Proclame élus les candidats ci-dessus désignés ;

- Charge Monsieur le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame la Préfète de l'Indre conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 N°2026-32

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 tel qu'annexé.



3. Réunions extérieures

- **Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre** : Monsieur SERVAIS fait le résumé de la dernière réunion de secteur, marquée par une faible participation des communes.

Il rappelle que :

- Les réseaux Basse Tension appartiennent aux communes mais sont gérés par le SDEI,
- Les réseaux Haute Tension relèvent de la compétence d'ENEDIS.

Le SDEI gère les travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement.

- **Ecole Intercommunale de Danse et de Musique** : Elle organisera un concert à l'église le 26 juin à 18h.

- **Base de Plein Air du Blanc** : Il est à noter une importante baisse de la fréquentation en 2025 par rapport à l'année précédente qui fut exceptionnelle. M. Wilfried ROBIN, est élu président de la Base de Plein Air.

- **Parc Naturel Régional de la Brenne** : Elus Président : M. Patrice BOIRON, Vice-Président(e)s : Mme Nathalie CORBEAU, M. Jérémy GODET et 29 membres du bureau.

- **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** : Pour 48% des abonnés la facture a augmenté.

4. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 N°2026-33

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion du compte administratif produit par l'ordonnateur et du compte de gestion produit par le comptable public.

Le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances au cours desquelles le Compte Financier Unique est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote, la séance a été présidée par Monsieur Claude SERVAIS, doyen d'âge, pour la durée du débat et du vote relatifs aux CFU.

Les budgets de l'exercice 2025 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis au conseil se sont exécutés du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

Budget principal

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2025
fonctionnement	248 622,97 €	179 650,55 €	68 972,42 €
investissement	241 202,31 €	257 598,07 €	- 16 395,76 €

Solde des restes à réaliser en investissement de : - 13 692,00 €

Budget Assainissement

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2025
fonctionnement	21 817,29 €	22 687,92 €	- 870,63 €
investissement	15 455,38 €	11 969,90 €	3 485,48 €



Budget Grand Claud

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2025
fonctionnement	102 711,89 €	102 711,89 €	0 €
investissement	102 711,89 €	102 711,89 €	0 €

Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal délibère sur les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 :

- Donne acte de la présentation faite des comptes financiers uniques lesquels peuvent se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Président : approuve à l'unanimité les Comptes Financiers Uniques du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2025.

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 9

5. Budget principal : Approbation du résultat définitif 2025 N°2026-34

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain TESSIER, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement définitif.

Constatant que, compte tenu des restes à réaliser, le Compte Financier Unique présente un excédent en fonctionnement et un besoin de financement en investissement, il décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Solde d'exécution 2024	223 998,81 €
Part affectée à l'investissement N-1	71 225,84 €
Excédent antérieur reporté	152 772,97 €
Résultat de l'exercice 2025	<u>68 972,42 €</u>
Solde d'exécution cumulé : excédent	221 745,39 €

Résultat d'investissement :

Solde d'exécution 2024	- 141 623,17 €
Résultat de l'exercice 2025	<u>- 16 395,76 €</u>
Solde d'exécution 2025 à reporter (D 001)	- 158 018,93 €
Solde des restes à réaliser	- 13 692,00 €
Besoin de financement	- 171 710,93 €

Affectation :

Couverture du besoin de financement en investissement (1068)	171 710,93 €
Report en fonctionnement (R 002)	<u>50 034,46 €</u>
TOTAL	221 745,39 €

6. Budget assainissement : Approbation du résultat définitif 2025 N°2026-35

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain TESSIER, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget assainissement, statue sur l'affectation du résultat de 2025 et décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	2 737,87 €
Résultat de l'exercice 2025	<u>- 870,63 €</u>
Solde d'exécution à reporter (R 002) : Excédent	1 867,24 €



Résultat d'investissement :	
Résultat antérieur reporté	48 984,98 €
Résultat de l'exercice 2025	3 485,48 €
Solde d'exécution à reporter (R 001) : Excédent	52 470,46 €

Affectation :	
Report en fonctionnement (R 002)	1 867,24 €

7. Budget principal : Décision modificative pour récupération d'avance du marché église N°2026-36

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédits pour réaliser les écritures de récupération d'avance du marché des travaux de l'église, opération d'ordre budgétaire au chapitre 041.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Immobilisations corporelles en cours 041				231	H.O.	5 262,32
Investissement dépenses						5 262,32
Solde			5 262,32			
Avances versées sur commandes d'i 041				238	H.O.	5 262,32
Investissement recettes						5 262,32
Solde			5 262,32			

8. Budget principal : Décision modificative pour enregistrer à l'inventaire le don de la maison N°2026-37

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédits pour réaliser les écritures d'enregistrement à l'inventaire de la commune du don de la maison située n°1 rue du Château, opération d'ordre budgétaire au chapitre 041.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments privés 041				2132	H.O.	2 590,29
Investissement dépenses						2 590,29
Solde			2 590,29			
Dons et legs en capital 041				10251	H.O.	2 590,29
Investissement recettes						2 590,29
Solde			2 590,29			

9. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres N°2026-38

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à reprendre la délibération N°2026-26 du 22 mars 2026, le Maire étant président de droit, il faut modifier la composition de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;
- Désigne les membres suivants :



Commission	Titulaires	Suppléants
Appel d'offres	Jacques BOIREAU Claude SERVAIS Xavier JACQUET	André TRINQUART Hermine DECOURS Anne-Lise LEVRAULT

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Demande de devis voirie

Une commission des chemins est programmée le samedi 20 juin à 9h30 en vue de prévoir les travaux de voirie dans le cadre du Fonds d'Action Rural 2027.

11. Révision des loyers OPAC N°2026-39

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'OPAC 36 assure pour le compte de la commune la gestion des logements communaux situés au Château.

L'OPAC 36 propose à la commune une hausse des loyers de 1,04 % sur ses logements en gestion.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

- Approuve l'application d'une hausse des loyers de 1,04 % sur les logements en gestion avec effet au 1^{er} juillet 2026.

12. Convention SATESE N°2026-40

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est adhérente au SATESE (Service d'assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) du Département de l'Indre pour le suivi de sa station d'épuration. Le Département de l'Indre, dans le cadre d'un groupement de commande dont il est le coordonnateur, vient de renouveler les marchés de prestation de service pour assurer cette mission. En application de l'article L 3232-1-1 et R 3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion doit être formalisée par une nouvelle convention avec le Département de l'Indre pour les quatre prochaines années à partir du 1^{er} janvier 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

13. Point sur les travaux église

Monsieur SERVAIS fait le point sur les travaux de l'église actuellement en arrêt, dans l'attente de l'avancement du charpentier.

14. Questions diverses

- Commission des bâtiments le jeudi 25 juin à 19h.
- Eclairage au Village du Bois.
- Bâche du ciel étoilé : emplacement à définir.
- Baignade : recherche une personne pour l'entretien du 6 juillet au 23 août
- Exposition du 25 juillet 23 août
- Visite du réseau assainissement dans le cadre de l'étude du schéma directeur de l'assainissement du 30/06 au 02/07.
- Fuite dans la salle des Caves : une recherche de canalisation et de l'origine de la fuite est en cours. Le devis de l'entreprise Guérin a été reçu, en attente du devis de l'entreprise Boutet.



Ordre du jour – Liste des délibérations
Séance du Vendredi 5 juin 2026 à 20h30

Objet	N° ordre	N° délibération	Vote		
			Pour	Contre	Abstention
Election délégués et suppléants pour les élections sénatoriales	1	2026-31	10		
Approbation du PV du 30/04/26	2	2026-32	10		
Réunions extérieures	3				
Approbation des CFU 2025	4	2026-33	9		
Approbation résultat définitif 2025 BP	5	2026-34	10		
Approbation résultat définitif 2025 Assainissement	6	2026-35	10		
BP : DM récupération d'avance	7	2026-36	10		
BP : DM inventaire Maison	8	2026-37	10		
Membres CAO	9	2026-38	10		
Demande devis voirie	10				
Révision loyers OPAC	11	2026-39	10		
Convention SATESE	12	2026-40	10		
Point sur les travaux église	12				
Questions diverses	13				

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Secrétaire de séance,
M. Xavier JACQUET

Le Maire,
Alain TESSIER

Arrêté lors de la séance du :
Publié et affiché le :

